



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240913-ARR24-123-AR
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Police Municipale

Publié le
13 SEP. 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE**Objet : Arrêté d'amende administrative**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-2 et L.541-3 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article L.121-2 ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Val de Marne et notamment le titre IV relatif à l'élimination des déchets et mesures de salubrité générale ;

Vu le rapport de manquement administratif n°202407 0055 en date du 19/07/2024 constatant le non-respect de la réglementation sur les déchets ;

Considérant qu'il est fréquemment constaté sur le territoire communal des dépôts sauvages, des déversements et abandons de déchets de toute nature ;

Considérant que les dépôts sauvages portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la propreté de la ville ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est mis en place un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilés, des jours d'enlèvement d'encombrants et un accès gratuit à la déchetterie ;

Considérant que la lettre d'information et le rapport de constatation ont été avisés, non réclamés dans le délai imparti par le service postal, et retournés ;

Considérant la réception du courrier le 29 août 2024 par les services de la Ville ;

Considérant que la période contradictoire de 10 jours a été respectée ;

Considérant que le dépôt constitué par l'entreprise Multi Services et Nettoyage au 02 rue Rodin, Champigny-sur-Marne occasionne des nuisances pour l'environnement, le voisinage et porte atteinte à la sécurité et à la salubrité publique ;

Article 1^{er} : une amende administrative d'un montant de six cent soixante-quinze euros (675€) est adressée à l'entreprise Multi Services et Nettoyage, dont le siège social est situé au 25 rue Pierre Mendes France, 91380, Chilly-Mazarin. A cet effet, un titre de perception d'un montant de six cent soixante-quinze euros est rendu immédiatement exécutoire.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Multi Services et Nettoyage publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 11 septembre 2024

Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**

